

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 20 octobre 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU CAS DE SANT P. SINGH—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une question urgente. Je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le gouvernement cesse de persécuter M. Sant P. Singh, économiste au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour ses convictions politiques et qu'il se soumette à la décision de l'arbitre de la CRTFP, M. J. D. O'Shea. Ce dernier a en effet reconnu que M. Singh a été injustement pénalisé pour ses activités politiques, qu'il a perdu de l'argent à cause de l'incompétence de certains employés du ministère, qu'il avait droit à l'augmentation qui lui était due normalement. Qu'il charge par ailleurs une commission parlementaire d'examiner les tenants et les aboutissants de cet incident regrettable.

M. l'Orateur: En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la mise en délibération de cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi l'article 43 du Règlement à propos d'une question importante et urgente. Il s'agit de la révélation de l'existence d'une commission consultative sur les conflits d'intérêts au sein du gouvernement. Étant donné le mystère qui entoure cette commission, je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le président du Conseil privé fasse une déclaration à l'appel des motions à propos de cette commission et qu'il mette une bonne fois pour toutes un terme à certaines rumeurs apparemment fausses selon lesquelles la commission consultative sur les conflits d'intérêts est constituée des sénateurs Austin, Davey et Giguère et de MM. Goldfarb et Coutts.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime pour qu'une telle motion soit présentée?

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE D'EXPOSÉ AU SUJET DES PRATIQUES COMMERCIALES DISCUSABLES DE CERTAINS PAYS—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné les énormes problèmes économiques qui se posent dans le pays, problèmes qui sont sans doute exacerbés par le dumping de certains types d'acier inoxydable importé du Japon, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Afrique du Sud, comme l'a signalé le ministère du Revenu national et vu que le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce ainsi que son prédécesseur ont été priés, il y a quelque temps, de faire rapport sur l'état des importations d'essieux de wagons de chemin de fer à bon marché, qui risquent de nuire au seul fabricant canadien de ces essieux, la Hawker Siddeley de Trenton en Nouvelle-Écosse, et que ces demandes sont restées sans réponse, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce fasse une déclaration à l'appel des motions pour faire connaître à la Chambre la situation et les activités des pays qui recourent vis-à-vis du Canada à des pratiques commerciales discutables, afin que la Chambre et les Canadiens connaissent la position du gouvernement sur cette question.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec la consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE D'ÉTUDE PAR LE COMITÉ DE L'ÉMISSION «THE TAR SANDS»—REOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente concernant les graves répercussions que pourrait avoir la façon dont a été traité le sujet de l'émission de Radio-Canada «The Tar Sands». Je propose donc, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que le sujet du film de Radio-Canada «The Tar Sands» soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.